

SONY

JUSQU'À

600€

REMBOURSÉS⁽¹⁾



© Albert Dros

sur une sélection de boîtiers
Plein Format et d'optiques⁽²⁾

Du 18 octobre 2019 au 7 janvier 2020

⁽¹⁾ Montant maximal remboursé dans le cas d'un achat combiné (une seule et même facture) d'un boîtier et d'une optique.

⁽²⁾ Voir détails produits et montants remboursés dans les modalités et sur www.sony.fr/nos-promotions.
Visuels non contractuels.

